

19 MARS 2010

LOISELET ET DAIGREMONT

67 route de la Reine

92100 BOULOGNE

A l'attention de Monsieur MANBY

Malakoff, le 15 mars 2010

Nos références :

CT 1114/150310/LS/BP

votre contact :

Lindorfo SOARES - 06 78 48 72 91

CONTRAT D'ENTRETIEN DES SOLS

1114/150310/LS/BP

LIEU D'INTERVENTION

65/67/57 boulevard Excelmans

75016 PARIS

821

SOMMAIRE

- 1- LIEU D'INTERVENTION
- 2- DESCRIPTION DES TRAVAUX
- 3- COÛT
- 4- PERSONNE A CONTACTER EN CAS DE PROBLEME
- 5- PRESCRIPTIONS DIVERSES
- 6- PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES
- 7- DUREE DU CONTRAT

57

1- LIEU D'INTERVENTION

65/67/57 boulevard Excelmans

75016 PARIS

2- DESCRIPTION DES TRAVAUX

ENTRETIEN SEMESTRIEL DES SOLS EN AVRIL ET OCTOBRE

Passage de la monobrosse spray cristallisant par la méthode TEN 10 dans l'ensemble des trois halls, circulations et loge

Passage d'une gaze humide après lustrage des sols

3- COÛT PAR INTERVENTION

Prix HT	196,00 €
T.V.A. 19,60%	38,41 €
Prix mensuel TTC	234,41 €

en

4- PERSONNE A CONTACTER EN CAS DE PROBLEME

La personne du nettoyage sur le chantier aura en sa possession des numéros de téléphone qu'elle devra appeler. Son chef de secteur fera le nécessaire vis-à-vis du responsable afin de solutionner le problème

5- PRESCRIPTION DIVERSES

IL SERA INTERDIT AU PERSONNEL "V.S.H."

- De fumer sur le lieu de travail
- D'utiliser le téléphone (sauf cas exceptionnel et urgent)
- D'introduire et de consommer des boissons alcoolisées sur le chantier
- De provoquer des désordres de quelque façon à l'intérieur des locaux.
- De manquer de respect aux occupants des locaux

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'impossibilité de conclure correctement les termes de ce contrat sans les fournitures gratuites et nécessaires telles que :

- EAU
- ELECTRICITE
- LOCAL DE STOCKAGE FERME A CLEF

PRESCRIPTION COMPLEMENTAIRES

La Société VSH se tient à votre disposition pour tous travaux en dehors des prestations citées précédemment telles que :

- * Le nettoyage des moquettes et des revêtements muraux (textiles) par procédé "injection-extraction"
- * Le lessivage des parois et des supports
- * La mise en état des locaux après travaux, sinistre, avant aménagement, etc...
- * La cristallisation des supports et des marbres ou dérivés de ceux-ci
- * etc ...

Un devis peut être sérieusement étudié afin de vous satisfaire au mieux.

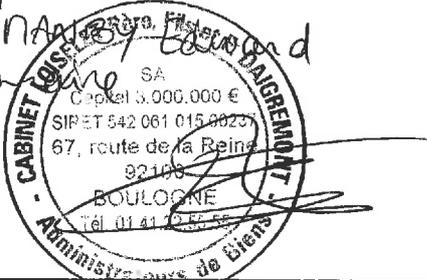
7- DUREE DU CONTRAT ET MODALITES DE PAIEMENT

Durée minimale d'un an résiliable 2 mois avant la date d'effet par l'une ou l'autre des parties.

Pour l'application par l'Entreprise de la Convention Collective du Nettoyage, le Client remettra dès que possible après la résiliation, le nom de l'Entreprise qui reprendra les prestations.

En cas d'accord de votre part, veuillez avoir l'obligeance de nous retourner **AVANT UN MOIS, LE DOUBLE DE NOTRE PROPOSITION DÛMENT REVÊTU DE VOTRE SIGNATURE**, étant entendu qu'à dater de votre acceptation, le présent devis constitue le contrat applicable entre nos deux Sociétés.

La Société V.S.H. s'engage à envoyer ses factures entre le 20 et le 25 de chaque mois.
En contre-partie, vous vous engagez à **les régler à 30 jours à réception de facture**.

BON POUR ACCEPTATION : (manuscrit)	Pour V.S.H.
<p>Date d'effet : 01/05/2010 Nom du signataire : <i>NANDY SOARES</i> Fonction: <i>Gestionnaire</i> Cachet et signature : </p>	<p>Lindorfo SOARES Responsable d'Exploitation V.S.H. NETTOYAGE <i>Soares</i> 35 Boulevard de Stalingrad 92240 MALAKOFF Tél : 01.55.58.13.50 - Fax : 01.40.92.12.14</p>

merci pour validation de parapher chacune de ces pages

en